



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Erreur dans le calcul des pensions de retraite

Question au Gouvernement n° 4050

Texte de la question

ERREUR DANS LE CALCUL DES PENSIONS DE RETRAITE

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail.

M. Pierre Cordier. Il n'est pas là, il fait du porte-à-porte !

M. Alain David. Un récent rapport de la Cour des comptes a relevé que, sur les quelque 810 000 prestations de retraite attribuées en 2020 à d'anciens salariés, une sur six est affectée d'une erreur financière, contre une sur neuf en 2016. Ces erreurs cumulées auraient des conséquences non négligeables et représenteraient 1,6 milliard d'euros.

Ce rapport vient donc renforcer le sentiment que l'on peut avoir dans nos permanences, quand nous rencontrons des néoretraités ou des associations qui nous alertent sur leurs difficultés à faire valoir leurs droits. Ajouté au contexte de généralisation de la dématérialisation des procédures de liquidation, qui est excluante pour certains de nos concitoyens, ce rapport a de quoi inquiéter, sans parler de la tendance continue à la baisse des pensions – malheureusement – que votre projet délétaire viendrait encore aggraver.

Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 16,7 millions de retraités touchent en moyenne seulement 1 503 euros brut, un montant en baisse du fait de revalorisations inférieures à l'inflation et de réformes successives qui rendent l'obtention d'une retraite complète de plus en plus difficile.

En tout état de cause, le pouvoir d'achat de nos concitoyens retraités continue d'être grignoté. Je souhaiterais donc savoir les mesures que le Gouvernement envisage pour que cessent ces erreurs de calcul et, surtout, pour que cesse le déclassement progressif des retraités, notamment les plus modestes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Vous l'avez souligné, dans le cadre de son exercice annuel de certification des comptes de la sécurité sociale, la Cour des comptes a en effet émis des réserves, notamment sur la branche retraite. Elle pointe le fait qu'en 2020, environ une pension sur six comporte une erreur, avec une dégradation depuis plusieurs années. Le constat de la Cour est avéré, les erreurs de calcul

de pension se sont accrues ces dernières années. L'erreur médiane, lorsqu'elle est en défaveur des assurés, est de l'ordre de 10 euros par mois.

Il faut d'abord rappeler que les anomalies ne sont généralement pas pérennes : il existe de nombreuses occasions de réaliser des corrections et des révisions. C'est même une grande partie de l'activité de l'assurance-retraite. La Caisse nationale d'assurance vieillesse – CNAV – évalue à plus de 40 % les anomalies détectées sur une année donnée, qui donnent lieu à correction dans les semaines et mois qui suivent.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a là un enjeu structurel, l'effet de la crise sanitaire sur l'organisation du travail n'expliquant pas tout. Du fait d'un système de retraites morcelé, de l'accroissement de la réglementation et de la complexification des carrières, le calcul des pensions de retraite est de plus en plus difficile. Des améliorations de l'organisation et de la qualité de service de la CNAV sont de fait nécessaires. Un plan national d'action de l'assurance-retraite est déjà appliqué pour redresser la situation, avec des actions à court terme comme le renforcement de la supervision, et à moyen et long terme avec des formations internes et le développement de nouveaux outils pour fiabiliser les carrières. Les services de l'assurance-retraite sont pleinement mobilisés et je suis très attentive à ce que la situation évolue positivement dès cette année.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4050

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mai 2021](#)